

# Perceptions et opinions des Français sur les drogues

Marie-Line  
Tovar,

Olivier  
Le Nézet,

Tanja  
Bastianic

Depuis 1999, l'Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) interroge les Français sur leurs appréciations concernant différents produits licites ou illicites (tabac, alcool, cannabis, cocaïne et héroïne), leurs usagers et les politiques publiques s'y rapportant.

Pour ce quatrième exercice de l'enquête EROPP (après les éditions de 1999, 2002 et 2008), un échantillon de 2 500 individus représentatif de la population âgée de 15 à 75 ans a été interrogé par téléphone entre octobre et décembre 2012, selon la même méthodologie que celle utilisée en 2008 (voir repères méthodologiques, p. 6). La plupart des thèmes étudiés lors des enquêtes précédentes ont été maintenus ; certains questionnements portant sur des sujets d'actualité ont été reformulés (expérimentation des salles de consommation supervisée, débat sur l'évolution du statut légal du cannabis, etc.), tandis que les perceptions sur des mesures mises en place entre les deux derniers exercices de l'enquête (comme par exemple l'interdiction de vente de tabac et d'alcool étendue à tous les mineurs) ont fait l'objet de nouvelles questions.

La répétition de l'enquête EROPP, avec désormais un recul de quinze ans, constitue un cadre unique pour apprécier la diversité des opinions et des perceptions des Français mesurées à un instant T et mieux cerner les évolutions.

Ce numéro de *Tendances* porte successivement sur les connaissances, les préoccupations et la dangerosité perçue des cinq substances évoquées et les représentations qu'elles suscitent. En dernier lieu, il rend compte de l'appréciation des Français sur quelques évolutions des politiques publiques parmi les plus marquantes de ces dernières années.

## ■ Préoccupations et connaissances

Afin de situer la question liée aux drogues par rapport à d'autres motifs de préoccupation pour la société française, il était demandé aux personnes interrogées de citer, comme cela avait été le cas en 2002, deux sujets d'inquiétude parmi le chômage, l'insécurité, la pollution, la pauvreté, la drogue et le sida<sup>1</sup>.

Comme en 2002, le thème des drogues est cité par un quart des Français, loin derrière

La 4<sup>e</sup> édition de l'enquête EROPP analyse les représentations des substances et les opinions sur les politiques publiques. Elle permet de mesurer leurs évolutions depuis près de quinze ans.



le chômage (61 %) et la pauvreté (54 %) et un peu moins souvent que l'insécurité (33 %). La question de la pollution ou celle du sida ne préoccupent en revanche qu'une proportion plus faible de la population (respectivement 16 % et 10 %)<sup>2</sup>. Si le pourcentage de personnes qui citent le sujet de la drogue est resté stable sur les différents exercices d'EROPP, la position relative de ce thème est toutefois passée de la dernière à la quatrième place entre les deux derniers exercices de l'enquête, en raison de la moindre inquiétude actuelle sur la pollution et la pandémie du sida.

Ces déclarations, comme l'ensemble des opinions et perceptions des Français, sont liées à différents facteurs sociodémographiques : l'âge, le sexe, le diplôme du répondant et, dans le cadre d'un questionnement sur les drogues, la proximité des personnes avec les produits psychoactifs. Ainsi les femmes (29 % contre 21 % pour les hommes) et les personnes les plus âgées (39 % des 65-75 ans contre 14 % des 25-34 ans) citent-elles davantage la drogue comme motif de préoccupation pour la société française, et au fur et à mesure que le niveau scolaire (ou de diplôme) augmente, la part de ceux qui se déclarent inquiets au sujet de la drogue diminue. La proximité avec les drogues influe évidemment sur les représentations : les usagers actuels de cannabis (au moins un usage au cours des 12 derniers mois) sont à peine 4 % à considérer la drogue comme un sujet de préoccupation, contre 30 % de ceux qui n'ont jamais expérimenté le cannabis.

1. La question n'a en revanche pas été posée en 1999 et 2008.

2. Cette hiérarchie recoupe celle établie par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui depuis plus de dix ans suit l'évolution par sondage des attitudes et opinions des Français sur les risques et la santé. Parmi une liste plus importante intégrant des motifs de préoccupation (15 au total) comme le nucléaire, la crise financière, les accidents de la route, les toxicomanies sont citées par 8,6 % des personnes interrogées en octobre 2011.

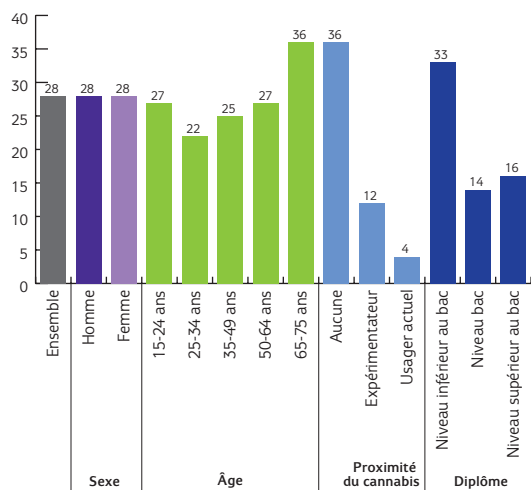
## L'éventualité « d'arriver à ce que personne ne se drogue »

Plus de sept Français sur dix (72 %) interrogés lors de cette enquête estiment improbable « d'arriver à ce que personne ne se drogue ». Cette proportion, identique à ce qui avait été observé en 1999, avait connu une légère hausse en 2002 (74 %).

À l'inverse du sexe, l'âge paraît discriminant concernant cette perception (figure 1). Parmi les répondants les plus âgés, plus d'un tiers (36 %) est d'accord avec l'idée qu'il est possible « d'arriver à ce que personne ne se drogue ». Les personnes sans diplôme et celles qui n'ont jamais expérimenté le cannabis sont aussi plus nombreuses à le penser (respectivement 33 % et 36 %).

L'évolution la plus importante entre 2002 et la dernière enquête concerne la proportion croissante (de 21 % à 27 %) des jeunes de 15 à 24 ans qui pensent qu'il est possible d'arriver à ce « que personne ne se drogue ».

Figure 1 - Proportion de Français d'accord avec l'idée qu'on peut arriver à ce que personne ne se drogue (en %)



Source : EROPP 2013 - OFDT

Définitions : Expérimentation = au moins un usage au cours de la vie / Usage actuel (usage dans l'année) = au moins 1 usage au cours des 12 mois précédant l'enquête. Exemple de lecture : 22 % des personnes âgées de 25 à 34 ans pensent que l'on peut arriver à ce que personne ne se drogue.

## Le cannabis : première drogue citée spontanément

En réponse à la question « quelles drogues connaissez-vous, ne serait-ce que de nom ? » la quasi-totalité des Français (96 %) cite spontanément au moins un produit, proportion inchangée par rapport à 2002 (date de la dernière mesure). Le cannabis est le produit le plus souvent mentionné (86 %). Les deux autres les plus connus sont la cocaïne (64 %) et l'héroïne (48 %). Viennent ensuite l'ecstasy et le LSD, cités par environ une personne sur quatre (respectivement 28 % et 24 %) ; d'autres drogues illi-

Tableau 1 - Produits cités spontanément en tant que drogues (en %)

	1999	2002	2013
Cannabis	78	82	86
Cocaïne	54	60	64
Héroïne	45	48	48
Ecstasy	39	37	28
LSD	27	27	24
Tabac	21	20	18
Alcool	20	19	19
Crack	12	13	11
Autres opiacés	8	10	6
Morphine	8	5	5
Autre produit cité	6	4	4

Sources : Enquêtes EROPP 1999, 2002, 2013 - OFDT

cites, comme le crack ou la morphine, ne sont connues en revanche que par une personne sur dix.

Comme en 1999 et 2002, le tabac et l'alcool ne sont pas les premiers produits qui viennent à l'esprit des répondants, la question étant vraisemblablement comprise comme portant implicitement sur les drogues illicites. Leur positionnement en 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> place (tableau 1), stable sur les quinze années d'observation, montre que les Français n'identifient pas spontanément l'alcool et le tabac comme des drogues.

Si l'ecstasy reste le quatrième produit le plus souvent proposé, il est aussi celui dont la mention a le plus baissé depuis 1999, de 39 % à 28 %. Cela pourrait s'expliquer par la focalisation médiatique à la fin des années 1990 et au début des années 2000 qui s'est ensuite estompée.

Alors que les hommes citent en moyenne davantage de produits que les femmes (respectivement 4 et 3,5 produits), ce nombre moyen n'a pas connu de variations au cours du temps. L'âge paraît peu associé aux déclarations des répondants, à l'exception des « trentenaires » qui citent plus facilement le tabac et l'alcool comme étant des drogues.

## ■ Perceptions et représentations

EROPP interroge les Français sur leur perception de la dangerosité des différentes substances ainsi que sur leurs représentations des usagers. Cette

perception varie selon l'intensité de l'usage (de l'expérimentation jusqu'à la consommation quotidienne). Sur l'ensemble de la période, les personnes expriment une appréhension croissante à l'égard des produits psychoactifs et c'est surtout la perception des dangers associés à l'expérimentation des produits licites qui semble s'être modifiée.

Parmi un ensemble de comportements ou habitudes proposés dans le questionnaire et susceptibles d'être dangereux pour la santé (consommer des produits psychoactifs, manger des produits gras ou trop sucrés, ne pas faire de sport ou jouer à des jeux vidéo), neuf Français sur dix placent la consommation de drogues licites ou illicites en tête de liste ; viennent ensuite le fait de manger des produits gras ou trop sucrés, de jouer à des jeux vidéo et de ne pas faire de sport.

Ainsi, les consommations d'héroïne et de cocaïne sont considérées comme très dangereuses pour la santé par respectivement 90 % et 87 % des Français, suivies par l'usage de cannabis (47 %), loin devant celui de tabac (38 %) et d'alcool (30 %).

## Alcool et tabac jugés dangereux surtout pour l'usage quotidien

Les substances licites sont perçues comme dangereuses dès la première fois par une minorité de Français : 41 % pour le tabac et 11 % pour l'alcool. Après avoir presque doublé entre 2002 et 2008, ces proportions sont restées pratiquement inchangées entre les deux dernières enquêtes (tableau 2).

L'alcool et le tabac apparaissent en revanche dangereux au stade de l'usage quotidien : ce sont pour les deux produits respectivement 74 % et 47 % des Français qui partagent cette opinion. Toutefois, alors que la proportion de personnes qui adhèrent à l'opinion selon laquelle le tabac n'est dangereux qu'au stade d'une consommation quotidienne avait baissé entre 2002 et 2008, (de 74 % à 44 %), cette tendance s'inverse dans le dernier exercice d'EROPP (+ 3 points).

Dans cette dernière enquête, les Français ont été consultés pour la première fois sur le lien entre fumer régulièrement du tabac pendant une certaine période et l'impact de cet usage sur la santé. Un quart des Français considère encore que fumer régulièrement n'est pas dangereux pour la santé et déclare qu'il est possible de fumer sans risque sur une période de 10,1 ans en moyenne. Ce nombre d'années est sensiblement plus élevé parmi les fumeurs (14,6 ans), ce qui témoigne d'une moindre prise de conscience de la dangerosité du tabac.

Les doses moyennes au-delà desquelles les consommations d'alcool et de tabac sont jugées néfastes pour la santé restent de 3,4 verres par jour pour

l'alcool et de 10 cigarettes par jour pour le tabac. Le seuil estimé de dangerosité est très proche parmi les deux sexes pour les deux produits, mais varie selon l'âge pour l'alcool. Les générations plus âgées estiment qu'il faut une quantité quotidienne d'alcool plus importante pour mettre en péril sa santé (3,8 verres parmi les 65-75 ans, contre 3,0 verres parmi les 25-34 ans).

### Dangerosité de l'héroïne et de la cocaïne : opinions stables

Opinion largement majoritaire depuis 1999, les Français estiment que les produits illicites constituent un risque dès l'expérimentation (tableau 2). La quasi-totalité (90 % et 85 %) s'accorde pour considérer l'héroïne et la cocaïne comme dommageables pour la santé dès le premier usage. Alors que la diffusion de l'héroïne n'a que peu évolué, celle de la cocaïne n'a cessé d'augmenter ces vingt dernières années, évolution qui n'a semble-t-il pas été contrariée par la perception de sa dangerosité.

### Expérimentation du cannabis : perception des risques en baisse

Les résultats de la dernière enquête EROPP indiquent que les Français sont de plus en plus avertis du danger d'une consommation régulière ou quotidienne de cannabis, des problèmes de dépendance qui y sont liés et des impacts pour l'entourage, même si la proportion de ceux qui pensent que l'on peut vivre normalement en prenant régulièrement du cannabis augmente.

La part des personnes estimant que l'usage du cannabis comporte un risque dès l'expérimentation est en baisse (54 %, contre 62 % en 2008) mais retrouve un niveau proche de celui observé en 2002 (tableau 2). En hausse par rapport à 2008 (25 %), un tiers des répondants (30 %) estime que le seuil de dangerosité se situe seulement à partir d'une consommation quotidienne.

Cette perception de la dangerosité du cannabis varie beaucoup avec l'âge : 49 % des 15-24 ans considèrent qu'il est

dangereux dès l'expérimentation, mais ils sont 60 % chez les 65-75 ans. Ces résultats sont fortement liés à la proximité avec le produit. Ainsi, les personnes qui en ont déjà consommé ou l'ont expérimenté ont tendance à fixer les seuils de dangerosité à un niveau plus élevé et sont deux fois plus nombreuses à penser qu'on peut vivre normalement en prenant régulièrement du cannabis (39 % vs 17 % parmi les non-consommateurs).

Comme en 2008, il a été demandé aux Français de se positionner à propos de l'affirmation que « fumer du cannabis conduit à consommer par la suite des produits plus dangereux ». Ils restent majoritaires à partager cette « théorie de l'escalade », pourtant réfutée par la plupart des études scientifiques, à un niveau proche de celui mesuré en 1999 (70 % vs 68 %), mais sont cependant moins nombreux qu'en 2008 (74 %).

### Appréciations sur le pouvoir addictif des produits

Parmi les trois produits les plus diffusés (alcool, tabac, cannabis), le cannabis est perçu comme celui dont il est le plus difficile de se passer quand on a commencé à en consommer (38 %), à égalité avec le tabac (37 %). L'alcool n'est considéré comme très addictif que par un quart des Français. Ces proportions ont connu des évolutions importantes depuis 2002, première année où la question a été posée. Le tabac était alors considéré comme le produit qui présentait le plus grand risque de dépendance (48 %), largement devant l'alcool (27 %) et le cannabis (21 %).

La perception du pouvoir addictif du cannabis n'a cessé de progresser, passant de 21 % en 2002 à 38 % aujourd'hui, alors que celle d'une dépendance liée à l'alcool est restée stable. Cette évolution pourrait s'expliquer par les campagnes d'information et de prévention qui ont globalement orienté leurs messages sur les risques de dépendance liés à la consommation de cannabis, alors que, pour l'alcool, il était surtout question des risques d'accidents de la route.

Il existe une importante différence entre les hommes et les femmes sur cette question. Pour les premiers, le tabac est la substance la plus addictive (42 %), suivi par le cannabis (32 %) et par l'alcool (26 %), alors que 43 % des femmes placent le cannabis en tête devant le tabac (33 %) et l'alcool (24 %).

### Des usagers souvent jugés dangereux pour leur entourage

Déjà interrogés en 2008 sur leurs représentations des consommateurs d'héroïne, de cocaïne, de cannabis et des personnes qui boivent beaucoup d'alcool, les Français l'ont été à nouveau lors de cette édition (figure 2). Pour chacun des produits, comme lors de l'enquête précédente, une majorité estime que les usagers de ces substances peuvent être « un danger pour leur entourage ». Les proportions de Français partageant cette opinion sont en augmentation pour tous les produits, et la hiérarchie générale n'est pas modifiée. Cet avis continue à être le plus largement partagé à propos des usagers qui boivent beaucoup d'alcool (91 %), suivis des consommateurs d'héroïne (87 %) puis de cocaïne (83 %).

Dans cette dernière mesure, l'évolution va dans le sens d'une plus grande méfiance vis-à-vis des usagers de cannabis : 67 % des Français estiment qu'ils sont dangereux pour leur entourage, alors qu'ils étaient 62 % en 2008. Ils sont cependant de plus en plus nombreux à penser qu'on peut vivre normalement en consommant régulièrement du cannabis (de 16 % à 23 %).

La proportion de Français qui considèrent que les usagers de produits psychoactifs souffrent d'une maladie est en recul, quelle que soit la substance considérée, tout comme la part de ceux qui pensent que l'usage s'explique par des problèmes familiaux. Plus encore qu'en 2008, les Français semblent imputer aux usagers de drogues leur part de responsabilité. Néanmoins, dans le cas d'une consommation excessive d'alcool, la moitié des Français s'accordent à expliquer la consommation par des problèmes familiaux, proportion restée stable entre les deux enquêtes.

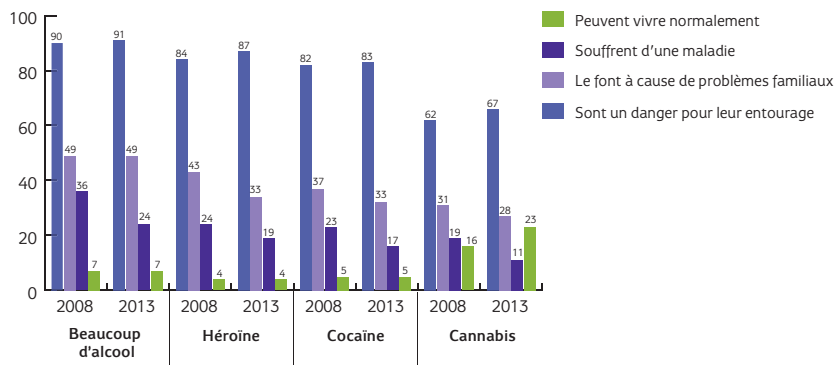
Tableau 2 - Seuil de dangerosité perçue des différentes drogues (en %)

	HEROÏNE			COCAÏNE			CANNABIS			TABAC			ALCOOL		
	2002	2008	2013	2002	2008	2013	2002	2008	2013	2002	2008	2013	2002	2008	2013
%															
Dangereux dès qu'on essaye	87	92	90	82	88	85	51	62	54	25	43	41	5	10	11
Dangereux selon la quantité en une seule occasion*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	15	8	6
Dangereux même en consommation occasionnelle	6	4	4	8	6	7	12	13	15	0	12	10	1	10	11
Dangereux seulement en consommation quotidienne	6	4	6	8	6	8	33	25	30	73	44	47	77	72	74
Ce n'est jamais dangereux	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0	1

Sources : Enquêtes EROPP 2002, 2008, 2013 - OFDT

Exemple de lecture : En 2008, 92 % des personnes interrogées estimaient que l'héroïne est dangereuse dès qu'on l'essaie. \* Modalité posée uniquement pour le tabac et l'alcool.

Figure 2 - Représentations sur les consommateurs de drogues (en %)



Sources : Enquêtes EROPP 2008, 2013 - OFDT

Exemple de lecture : En 2008, 7 % des personnes interrogées pensaient que ceux qui boivent de l'alcool peuvent vivre normalement.

### ■ Adhésion aux politiques publiques

Les opinions des Français sur les politiques publiques menées ou à mener en matière de drogues traduisent un double mouvement : d'un côté, une plus forte adhésion aux mesures prohibitives concernant le tabac et l'alcool et parallèlement un suffrage moins marqué aux sanctions prévues par la loi pour les personnes interpellées pour usage ou détention de cannabis.

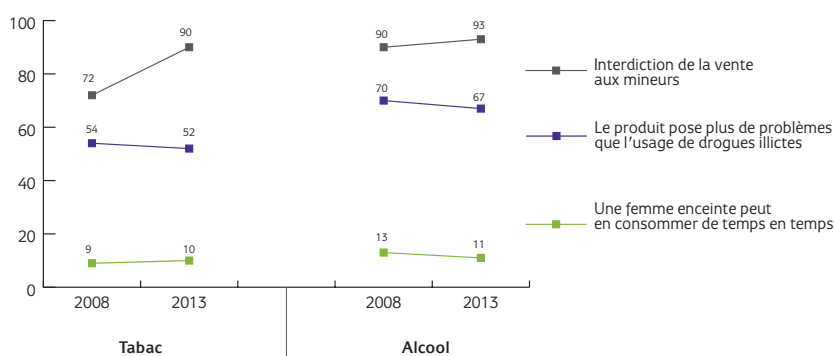
#### Tabac et alcool : l'interdiction de vente aux mineurs plébiscitée

La loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) votée en juillet 2009 a étendu l'interdiction de vente des produits du tabac et des boissons alcooliques à tous les mineurs. La réglementation antérieure prohibait la vente de tabac et de boissons aux jeunes de moins de 16 ans. Les Français sont nettement plus nombreux qu'en 2008 (90 % contre 72 %) à être d'accord avec l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans. L'enquête EROPP s'est également intéressée à l'opinion des Français relative à un élargissement de la restriction de vente de tabac aux majeurs : 41 % des Français se sont déclarés favorables à une telle interdiction, contre 32 % en 2008.

S'agissant de l'interdiction de la vente d'alcool pour tous les mineurs, l'adhésion est aussi massive : 93 % de Français approuvent la mesure, sans évolution depuis 2008 (figure 3). Les dispositions de la loi HPST concernant les restrictions d'accès des mineurs au tabac et à l'alcool semblent donc bénéficier d'un large soutien dans l'opinion publique. Dans ce volet d'EROPP, les Français étaient invités à donner leur opinion sur le produit posant « le plus de problèmes pour la société » en opposant le tabac puis l'abus d'alcool aux produits illicites. Sans évolution depuis 2008,

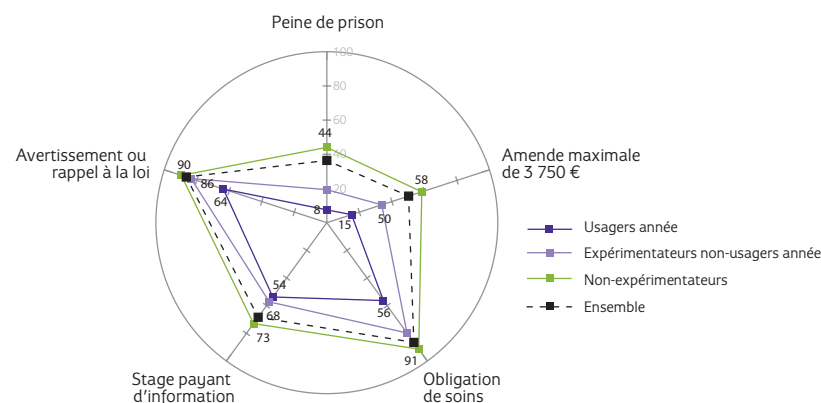
deux tiers d'entre eux (67 %) considèrent que l'abus d'alcool pose plus de problèmes à la société que la consommation de drogues illicites et, dans le cas du tabac, c'est la moitié de la population (52 %) qui est de cet avis.

Figure 3 - Évolution des opinions sur les politiques publiques en matière de tabac et d'alcool (en %)



Sources : Enquêtes EROPP 2008, 2013 - OFDT

Figure 4 - Opinions positives des Français concernant les sanctions sur le cannabis selon la proximité avec le produit (en %)



Source : Enquête EROPP 2013 - OFDT

Exemple de lecture : 73 % des personnes interrogées non expérimentatrices de cannabis sont favorables au principe d'un stage d'information payant.

### Cannabis : des positions contrastées sur les sanctions

Concernant les sanctions pénales encourues par les usagers de cannabis (figure 4), une large majorité des Français est favorable à la possibilité d'un simple « rappel à la loi » (86 %) ou d'« une obligation de soins » (87 %). Plus des deux tiers (68 %) soutiennent le principe d'« un stage payant d'information sur la loi et les dangers des drogues », créé par la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007, pour dissuader les usagers occasionnels d'une éventuelle récidive. Néanmoins, d'autres dispositions recueillent moins de suffrages : une personne sur deux (50 %) estime que la sanction financière, sous la forme d'une amende qui peut aller jusqu'à 3 750 euros aux termes de la loi en vigueur, est plutôt « une mauvaise chose ou une très mauvaise chose ». Parmi ces personnes défavorables aux sanctions financières, près de la moitié (47 %) pensent qu'il ne faudrait aucune amende (soit un peu moins d'un Français sur 4) et 39 % (un Français sur 5 au

total) préconisent une amende maximale de 150 euros. Par ailleurs, seulement 36 % de la population juge plutôt comme « une bonne chose ou une très bonne chose » la possibilité d'une peine de prison pour usage simple de cannabis (sans infraction associée).

Ces opinions sur les modalités de sanction des consommateurs de cannabis varient selon la proximité du répondant avec le produit (figure 4). Les personnes ayant fumé du cannabis au cours des 12 derniers mois sont quatre fois moins nombreuses que celles qui n'ont jamais consommé au cours de leur vie à considérer la sanction financière comme « une bonne chose » (15 % contre 58 %). De même, la possibilité d'encourir une peine de prison est considérée comme « une bonne chose » par 8 % des usagers dans l'année contre 44 % des non-expérimentateurs. Par ailleurs, les hommes adhèrent légèrement moins à l'option « d'obligations de soins » (82 % contre 91 % parmi les femmes) et à la possibilité « d'un rappel à la loi » (84 % contre 89 %). Concernant les autres mesures, les opinions ne divergent pas selon le sexe, ni selon l'âge.

Les Français restent très majoritairement opposés à une mise en vente libre du cannabis (78 %). Cependant, la proportion de ceux qui sont favorables à cette mesure (22 %) a nettement progressé depuis 2008 (figure 5), où elle était de 15 %. La part d'opinions favorables à la proposition d'autoriser le cannabis sous certaines conditions (en maintenant l'interdiction pour les mineurs et avant de conduire) a quant à elle doublé sur la période, passant de 31 % à 60 %. Finalement, même parmi les personnes opposées à la mise en vente libre du cannabis, une partie plus importante qu'en 2008 serait d'accord pour une mise en vente libre sous conditions.

Dans le même sens, bien qu'une minorité de Français perçoive l'interdiction du cannabis comme une atteinte à la liberté, cette proportion est en hausse entre les deux dernières enquêtes (de 32 % à 44 %).

### Accord au principe des salles de consommation

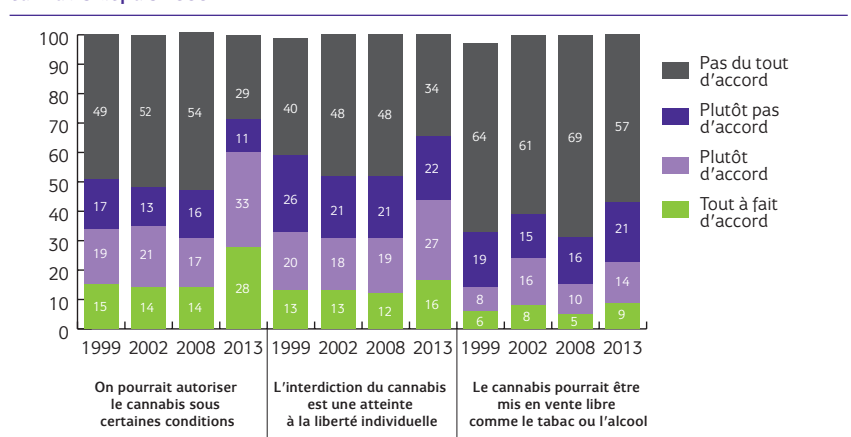
En matière de politique de réduction des risques, l'opinion des Français s'est légèrement modifiée par rapport à 2008. Ils sont désormais 83 % à être d'accord avec le principe de base de cette politique mise en action dans les années 1990, qui est d'« informer les consommateurs de drogues sur la façon la moins dangereuse de les consommer afin de diminuer les risques pour la santé ». Ils n'étaient que 70 % en 2008.

Concernant l'ouverture de salles de consommation à moindre risque en France, une majorité de Français s'y

montre favorable. Près de 6 sur 10 (figure 6) répondent positivement à la question : « Certains proposent de mettre des locaux et du matériel propre à disposition des consommateurs d'héroïne pour qu'ils puissent s'injecter hors de l'espace public, pour prévenir les risques d'overdose et limiter la propagation du sida. Êtes-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord avec cette proposition ? » En 2008, une version moins précise sur les objectifs de santé publique avait, à l'inverse, suscité une faible adhésion à la mise en place des salles de consommation à moindre risque. La question était alors formulée de la façon suivante : « Pour prévenir les risques pour la santé, certains pensent qu'il faudrait mettre à disposition des consommateurs d'héroïne des locaux et du matériel spécial pour qu'ils puissent s'injecter leur propre drogue. » Un peu

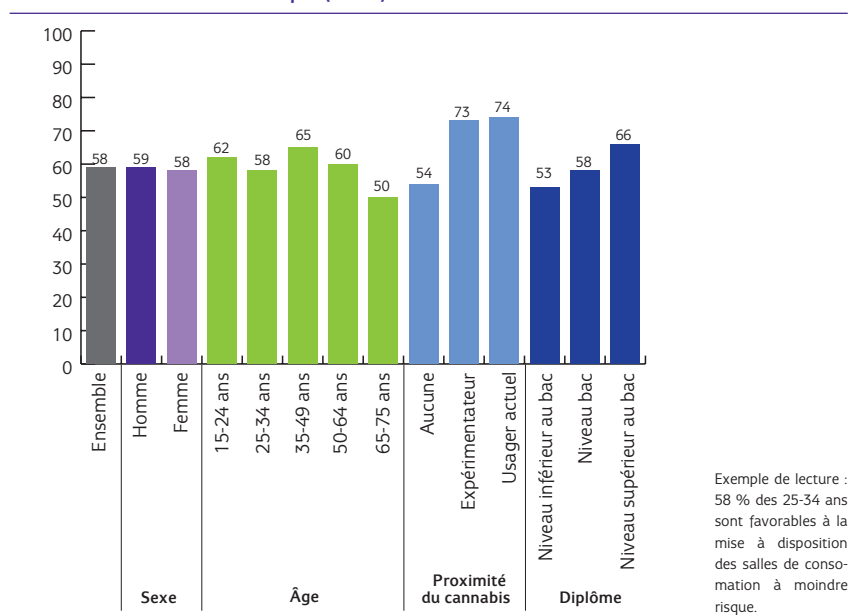
plus d'un quart (27 %) des Français avait alors répondu favorablement. Le résultat de la dernière enquête apparaît fortement différent de celui de 2008, mais n'est pas directement comparable. Le débat public sur le sujet avait débuté avant l'annonce par le gouvernement, en février 2013, de l'accord pour l'expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque à Paris. Et il a vraisemblablement eu un impact sur l'opinion des Français, même si ce dernier demeure difficile à quantifier. Les personnes favorables à l'ouverture de ces salles de consommation sont toujours majoritaires, quels que soient le sexe, la tranche d'âge (à l'exception des 65-75 ans), le niveau de diplôme ou l'usage de cannabis (figure 6). Une adhésion plus marquée est à noter parmi les personnes diplômées du supérieur (66 %) et parmi les usagers actuels de cannabis (74 %).

Figure 5 - Évolution de l'opinion des Français sur les politiques publiques en matière de cannabis depuis 1999



Sources : Enquêtes EROPP 1999, 2002, 2008, 2013 - OFDT  
 N.B. : Compte tenu des règles en matière d'arrondis, le total des catégories peut différer légèrement de 100 %. Pour la même raison, l'addition de deux catégories, par exemple « Plutôt d'accord » et « Tout à fait d'accord », peut ne pas correspondre exactement aux chiffres donnés dans le texte.

Figure 6 - Proportion de personnes favorables à la mise à disposition de salles de consommation à moindre risque (en %)



Source : Enquête EROPP 2013 - OFDT

Exemple de lecture : 58 % des 25-34 ans sont favorables à la mise à disposition des salles de consommation à moindre risque.

L'enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) est un instrument de mesure quantitative des opinions et perceptions de la population française sur les substances psychoactives et les actions publiques qui y sont liées.

Cette enquête repose sur un sondage aléatoire à deux degrés (ménage + individu) et a été réalisée avec le système d'interview par téléphone assisté par ordinateur (ITAO ou CATI). La passation des interviews, confiée à GfK-ISL Custom Research France, s'est déroulée du 22 octobre au 18 décembre 2012. Par convention, l'enquête a été appelée EROPP 2013, comme cela avait été le cas pour l'enquête 2002.

Afin d'être plus représentative de la structure de la population française, la base de sondage est composée de deux échantillons. Le premier porte sur des personnes appartenant à des ménages équipés au moins d'un téléphone fixe accessible par un numéro de 01 à 05, soit 88 % de l'échantillon, et le second sur celles qui sont équipées exclusivement d'un téléphone mobile (8,6 % de l'échantillon) ou d'un téléphone mobile et en plus d'un téléphone fixe en 09 (dégrouper), soit 3,4 % de l'échantillon.

L'échantillon des fixeurs a été constitué en plusieurs étapes : un fichier de numéros de téléphone géographique a d'abord été tiré de façon aléatoire en y incluant tous les opérateurs de téléphonie. Ensuite, à partir de ce fichier, une génération aléatoire de numéros géographiques a été réalisée avec la méthode d'incrémentation « +1 », ce qui a permis d'y inclure les listes rouge et orange et les ménages en dégroupage partiel. Et pour finir, les numéros générés aléatoirement sont validés avec l'annuaire inversé afin de renseigner les adresses postales. Tous ces ménages sélectionnés ont reçu une lettre-annonce de l'enquête et, lors de l'interview, un individu a été sélectionné aléatoirement selon la méthode KISH.

Faute d'annuaire répertoriant les numéros de mobile, la base de sondage de mobiles a été générée aléatoirement entre les numéros 06 et 07 sans tenir compte en amont du poids des opérateurs. Ces numéros ont ensuite été comparés aux racines attribuées par l'ARCEP à chaque opérateur (poids et validité).

Au total, 2 500 personnes ont été interrogées (dont 300 mobiles), avec un taux de refus global de 41 %. Afin de minimiser le taux de refus, les « refusants » de prime abord ont été rappelés. La réexploitation de ces adresses a permis de récupérer 384 interviews, soit 15,3 % de l'échantillon global d'interviews réalisées.

Les données ont été pondérées par le nombre d'individus éligibles et de lignes téléphoniques au sein du ménage, et calées sur les dernières données du recensement de l'INSEE selon les variables sexe, tranche d'âge, région, catégorie socio-professionnelle, nombre de personnes au foyer, équipement téléphonique et type d'habitat.

## Conclusion

En complément des données sur les usages fournies par d'autres enquêtes, la description de la diversité des représentations des Français et leurs évolutions dans le temps sont particulièrement utiles pour permettre d'améliorer les actions d'information et de prévention sur les substances psychoactives.

Sur ces sujets touchant aux drogues et aux politiques publiques en la matière, les opinions diffèrent selon la proximité avec les substances (et le fait d'en avoir consommé) ainsi que selon les caractéristiques sociodémographiques des Français. Si le sexe semble avoir un impact limité sur les perceptions exprimées, l'âge ou le niveau d'études se révèlent plus discriminants. Dans cette dernière enquête, les individus plus âgés sont moins tolérants et s'opposent par exemple aux plus jeunes sur la mise à disposition de salles de consommation à moindre risque. Ils sont également plus nombreux à penser que la consommation de drogues est un sujet de préoccupation majeur pour la société. À l'inverse des personnes qui ont suivi des études supérieures, celles qui déclarent avoir un diplôme inférieur au baccalauréat adhèrent plus volontiers aux mesures d'interdiction. Ces personnes sont également plus nombreuses à croire à l'affirmation selon laquelle « on peut arriver à ce que personne ne se drogue ».

Les grandes tendances d'évolution des opinions et de perceptions des Français qui se dégagent de la 4<sup>e</sup> édition d'EROPP varient selon qu'il s'agit de produits licites ou illicites.

Dans un contexte de lutte contre le tabagisme (relèvement des taxes depuis 2002, interdiction de fumer dans les lieux publics) et d'interdiction de la

vente d'alcool et de tabac aux mineurs renforcée en 2009, les Français ont, entre les deux dernières enquêtes, peu modifié leur perception de la dangerosité des produits licites. Dans le même temps, ils adhèrent massivement aux dernières mesures visant à limiter la consommation parmi les plus jeunes et aux mesures préventives, en direction des femmes enceintes par exemple.

S'agissant des produits illicites, peu d'évolutions méritent d'être notées concernant les représentations et perceptions de l'héroïne et de la cocaïne. En revanche, entre les deux derniers exercices, les opinions relatives au cannabis ont été plus mobiles et sont parfois contrastées. Alors que le cannabis est toujours le produit le plus souvent cité en tant que « drogue », il est également jugé aussi addictif que le tabac et les Français manifestent une certaine méfiance vis-à-vis de ses usagers. Pourtant, ils sont moins nombreux qu'en 2008 à juger le cannabis dangereux dès l'expérimentation. Les Français apparaissent aussi de plus en plus réservés à l'égard des différentes sanctions qui punissent la consommation simple de cannabis (sans revente), avec une préférence pour les solutions qui orientent vers les soins ou un rappel à la loi. Enfin, ils sont plus enclins qu'auparavant à considérer sans hostilité l'hypothèse d'un aménagement de la loi. Largement répandu, figurant en tête des consommations de substances illicites en France, tant en population adulte qu'en population adolescente, le cannabis fait toujours l'objet d'intenses débats et de controverses (dangerosité pour les jeunes, risque de schizophrénie, etc.). Les résultats de cette dernière enquête EROPP reflètent vraisemblablement la persistance des divisions sur la question des drogues.

## Bibliographie

BECK F. et LEGLEYE S., « Drogues et politiques publiques : évolution des perceptions et des opinions, 1999-2002 », *Tendances*, n° 28, 2003, 4 pages.

BECK F., GUIGNARD R., RICHARD J.B., TOVAR M.L. et SPILKA S., « Les niveaux d'usage des drogues en France en 2010. Exploitation des données du Baromètre santé 2010 relatives aux pratiques d'usage de substances psychoactives en population adulte », *Tendances*, n° 76, 2011, 6 pages.

COSTES J.-M., LE NÉZET O., SPILKA S. et LAFFITEAU C., « Dix ans d'évolution des perceptions et des opinions des Français sur les drogues (1999-2008) », *Tendances*, n° 71, 2010, 6 pages.

COSTES J.-M. et ADÈS J.-E., *Ten years of change on the issue of drugs in France: public policy, public opinion and media*, Fourth Annual Conference of the International Society for the Study of Drug Policy, RAND Corporation Headquarters Campus, Santa Monica, CA, Washington, RAND Drug Policy Research Center, 2010, 16 p.

EMCDDA. « Best practice portal: Prevention interventions » <http://www.emcdda.europa.eu/best-practice/prevention> [accédé le 30/09/2013].

OFDT, *Drogues et addictions, données essentielles*, Saint-Denis, OFDT, 2013, 399 pages.

## tendances

Directrice de la publication  
Maud Pousset

Comité de rédaction  
Christian Ben Lakhdar, Emmanuelle Godeau,  
Bruno Falissard, Fabien Jobard, Serge Karsenty

Rédactrice en chef  
Julie-Émilie Adès

Maquettiste  
Frédérique Million

## Observatoire français des drogues et des toxicomanies

3, avenue du Stade-de-France  
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex  
Tél. : 01 41 62 77 16 / Fax : 01 41 62 77 00  
e-mail : ofdt@ofdt.fr



[www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)

À tous les membres du comité de pilotage du questionnaire EROPP 2013 : Julie-Émilie Adès, Yaël Bensoussan, Serge Karsenty, Ivana Obradovic, Christophe Palle et Maud Pousset.

À Stanislas Spilka pour ses conseils et sa participation active tout au long du projet.

À Michel Reynaud et Jean-Michel Costes pour leurs relectures du questionnaire.

À tous les enquêteurs de GfK-ISL qui ont montré beaucoup d'intérêt pour l'enquête.